

Appel à projets 2022

## Jeunesse en Action

**Programme Suisse pour Erasmus+:** Rencontres de jeunes, projets de mobilité pour les animateurs et animatrices jeunesse, Jeunesse et Politique. Pour le Service volontaire européen, cf pages 2-3 de ce document.

**Participation à des projets Erasmus+ à l'étranger :** Rencontres de jeunes, projets de mobilité pour les animateurs et animatrices jeunesse, activités de participation des jeunes.

En ce qui concerne les rencontres de jeunes, une subvention peut être demandée de manière optionnelle pour une rencontre de planification.

### INCOMING et OUTGOING

Coûts éligibles	Subventions
Tous les formats de projet et rencontres de planification	
Voyage	CHF 400 par personne pour les voyages internationaux CHF 50 par personne pour les voyages nationaux
Besoins particuliers	100% des coûts réels éligibles
Coûts exceptionnels	100% des coûts réels éligibles
Rencontres de jeunes / Jeunesse et Politique / Activités de participation des jeunes	
Organisation	CHF 49 par jour et par personne
Projets de mobilité pour les animateurs et animatrices jeunesse	
Organisation	CHF 89 par jour et par personne

## Programme Suisse pour Erasmus+: Service volontaire européen (SVE)

Une subvention peut être demandée de manière optionnelle pour une rencontre de planification.

### INCOMING (mobilités se déroulant en Suisse)

Coûts éligibles	Subventions
Voyage	CHF 400 par personne
Organisation	CHF 769 par mois et par personne
Frais de séjour (Argent de poche)	CHF 162 par mois et par personne
Soutien linguistique	CHF 186 par personne
Besoins particuliers	100% des coûts réels éligibles
Coûts exceptionnels	100% des coûts réels éligibles

### OUTGOING (mobilités se déroulant à l'étranger)

Coûts éligibles	Subventions
Voyage	CHF 400 par personne
Organisation	En fonction du pays (cf. tableau)
Frais de séjour (Argent de poche)	En fonction du pays (cf. tableau)
Soutien linguistique	CHF 186 par personne
Besoins particuliers	100% des coûts réels éligibles
Coûts exceptionnels	100% des coûts réels éligibles

Pays	Organisation	Frais de séjour/Argent de poche
	Par mois et par personne	Par mois et par personne
Allemagne	645	136
Autriche	670	143
Belgique	732	136
Bulgarie	620	87
Chypre	756	136
Croatie	707	112
Danemark	781	180
Espagne	657	130
Estonie	645	105
Finlande	781	155
France	707	143

Pays	Organisation	Frais de séjour/Argent de poche
	Par mois et par personne	Par mois et par personne
Grèce	756	124
Hongrie	632	112
Irlande	756	155
Islande	756	167
Italie	756	143
Lettonie	682	99
Liechtenstein	756	149
Lituanie	670	99
Luxembourg	756	136
Macédoine du Nord	546	74
Malte	744	136
Norvège	781	167
Pays partenaire	546	68
Pays-Bas	769	136
Pologne	670	105
Portugal	744	124
Roumanie	620	74
Royaume-Uni	781	174
Serbie	546	68
Slovaquie	682	118
Slovénie	719	105
Suède	781	143
Tchéquie	608	112
Turquie	620	99

Tous les montants sont en CHF

## Explications

**Frais de voyage** : le forfait voyage couvre les frais de voyage (aller/retour) du lieu de domicile jusqu'au lieu où se déroule l'activité. Dans la mesure du possible, les transports publics doivent être utilisés.

**Frais d'organisation** : le forfait pour le soutien organisationnel vise à couvrir les coûts du projet tels que le logement, la nourriture, le matériel, etc.

**Frais liés à des besoins particuliers** : la participation de personnes ayant des besoins particuliers peut engendrer des dépenses pouvant être prises en charge à 100%, p. ex. transport spécial pour personnes en chaise roulante. La déclaration des besoins peut être soumise avec la demande de financement si la participation d'une personne ayant des besoins particuliers est déjà connue. Si ce n'est pas le cas, il est possible d'envoyer une telle demande à tout moment pendant la durée du projet, voire au plus tard avec le rapport final. La déclaration des besoins doit indiquer le montant évalué, les frais effectifs doivent ensuite être mentionnés dans le décompte final et attestés sur la base de justificatifs.

**Coûts exceptionnels** : peuvent être considérés comme coûts exceptionnels les frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins, certificats médicaux exigés pour l'entrée dans le pays hôte. Les coûts exceptionnels peuvent être pris en charge à 100%.

Les coûts exceptionnels couvrent également les frais de logement lors d'une rencontre de planification (valable uniquement pour les rencontres de jeunes et les SVE).

La demande de financement doit indiquer le montant estimé des coûts exceptionnels, les frais effectifs doivent ensuite être mentionnés dans le décompte final et attestés sur la base de justificatifs.

**Frais de séjour (argent de poche, seulement SVE)** : ce forfait est prévu pour les dépenses personnelles des volontaires SVE.

**Frais de soutien linguistique (seulement SVE)**: dans des cas dûment justifiés, un forfait peut être demandé pour une préparation linguistique avant ou pendant le service volontaire (uniquement pour les mobilités de 2 à 12 mois). Un justificatif doit être envoyé avec le rapport final pour prouver que le soutien linguistique a bien été utilisé.